



Monsieur Le Président  
Bureau de l'IFE - AIDE  
58, rue des Goélands  
Boîte postale 12

33590 GRAYAN L'HOPITAL

Grayan, le 11 Mai 2015,

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier ( non daté ) par lequel vous nous informez que l'assemblée générale de votre association aurait dans le cadre d'une motion ( non-jointe ) procédé à un nouveau vote concernant le protocole du 22 novembre 2014 approuvé antérieurement par votre propre association au cours du vote du 17 novembre 2014.

Cette information ne manque pas de nous surprendre.

Nous vous rappelons que le protocole susvisé est un document signé par le président es-qualité de l'IFE. Ce protocole est un document officiellement enregistré et produit des effets juridiques.

Le protocole signé entre les parties, ne saurait être remis en cause au gré des difficultés internes de votre association ou même de changement de majorité.

Par ailleurs, nous observons que votre courrier se contente de dénoncer un engagement passé sans apporter la moindre proposition positive.

Vous évoquez d'éventuelles discussions alors que celles-ci se sont effectivement déroulées sur près de 10 mois de février à novembre 2014.

Pour autant, nous vous confirmons que la société EURONAT a toujours considéré l'association IFE comme un interlocuteur privilégié et ce, malgré l'action judiciaire en cours que nous avons tout fait pour éviter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président Directeur Général

Jean-Michel LOREFICE